

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 2 Juin 2022

Date de convocation : 25 Mai 2022

Ordre du Jour :

Présentation de la conciergerie solidaire

31) tarifs repas enfants

32) tarifs repas adultes

33) règlement restauration scolaire

34) choix de l'entreprise pour les travaux route de Villiers avec la commune de Villiers

35) point information foncier PLUiH

Divers

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOUE Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin

Absent excusé : Mme GUILLOU Sylvie

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

Mme Béatrice LANDRE a été désignée secrétaire de séance ;

Mme SAIGHE de la conciergerie solidaire vient présenter les services proposés par cette entreprise adaptée. Elle apporte des aides au quotidien sauf pour les soins et les toilettes. Ils interviennent sur tout le territoire de la CATV. Un abonnement mensuel est proposé au prix de 29.90€/mois ou une carte de 10 passages à 80€ qui est valable 1 an qui peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%. L'avance immédiate sera proposée prochainement aux usagers, c'est-à-dire que seul le reste à charge sera à payer par le bénéficiaire.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après une observation et correction apportée par M. GAUTHIER.

2022-29 Tarifs repas enfants 2022/2023

Mme CHERAMY informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2021/2022, avec le prix de revient des repas.

Considérant le nombre de repas servis, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2021/2022, Madame CHERAMY et la commission des affaires scolaires proposent d'augmenter de 0.05€ le prix du repas enfants par rapport à l'année 2021/2022 (3.80€). Pour mémoire, le prix du repas n'avait pas été augmenté en 2020/2021 en raison de la situation sanitaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal, décident de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour **l'année 2022/2023 à : 3.90 €** le repas pour les enfants.

2022-30 tarifs repas adultes 2022/2023

Mme CHERAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2021/2022, avec le prix de revient des repas.

Considérant le nombre de repas servis, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2020/2021, il est proposé d'augmenter le prix du repas adultes de 0.20 € pour l'année 2022/2023 et le porter à 7.80 €. Pour mémoire le prix du repas n'avait pas été augmenté en 2020/2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité, décident de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour **l'année 2022/2023 à : 7.80 €** le repas pour les adultes.

2022-31 règlement intérieur restauration scolaire 2022/2023

Mme CHERAMY informe que la commission affaires scolaires s'est réunie et propose de modifier le règlement de restauration scolaire. Ce dernier a été simplifié et envoyé à chaque élu avant la réunion de conseil municipal. Il sera adressé aux parents afin qu'ils en prennent connaissance et le retournent signé en mairie avant la rentrée scolaire prochaine. Une charte de bonne conduite a été ajoutée en annexe, elle a été réalisée avec les enfants présents à la cantine.

Mme CHERAMY demande aux membres présents de bien vouloir approuver ce nouveau règlement de la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le nouveau règlement de la restauration scolaire pour l'année 2022/2023.
- d'autoriser Mme le Maire à faire parvenir ledit règlement aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire à venir.

2022-32 choix entreprises pour les travaux route de Villiers avec la commune de Villiers sur Loir

M. GAUTHIER explique que la commune va faire des travaux de voirie conjointement avec la Commune de Villiers sur une route dont chaque commune est propriétaire sur une partie. Il s'agit de la VC n° 502. Des devis ont été fait auprès des entreprises PIGEON TP, EUROVIA, COLIN TP.

Le devis pour l'entreprise PIGEON TP s'élève à la somme de 47 080.30 € TTC

Le devis pour l'entreprise EUROVIA s'élève à la somme de 49 415.60€ TTC

Le devis pour l'entreprise LA COLAS s'élève à la somme de 65 115.78 € TTC

Les devis ont été vus de concert avec la mairie de Villiers.

M. GAUTHIER propose de retenir le devis de l'entreprise PIGEON TP et précise que la facture sera payée par moitié par Azé et moitié par Villiers sur Loir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

- de retenir l'entreprise PIGEON TP
- de faire les travaux avec l'entreprise PIGEON TP si la mairie de Villiers sur Loir retient la même entreprise
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis

35) point information foncier PLUiH

M. DELGADO informe qu'un diagnostic foncier a été demandé par la CATV dans le cadre de l'élaboration du PLUiH. La commission patrimoine, PLUiH a travaillé sur ce dossier. Il fallait numéroter les parcelles selon un ordre possible de constructibilité. Le hameau du Vaumoreau/La Mérillière n'apparaît pas dans les cartographies envoyées. Les services de la CATV ont été relancé à plusieurs reprises et il nous a été répondu que ce hameau ne serait plus constructible. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que le hameau de la Papetière a aussi été oublié car il y a 4/5 parcelles qui peuvent être construites. Mme BOULAY lui dit qu'il faut déjà commencer par La Mérillière et le Vaumoreau.

Divers

- Les travaux de création de la plateforme de retournement à la Brunelière sont terminés.
- Les travaux de passage de la fibre ont endommagé une canalisation d'eau usées rue d'Epuisay à l'angle de la rue des Vergers et il y a un risque d'effondrement de la voirie, c'est pour cela que la rue est interdite à la circulation. Les experts des assurances vont se rencontrer le 13 juin prochain. Les riverains ont été informés des rues barrées, mais il y a eu un oubli quant au ramassage des poubelles, un riverain est venu le signaler en mairie. Un courrier va être fait.
- Le projet de soin devrait être signé le 21 juin par les soignants à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Maison de Santé Robert Barillet.
- Le planning des travaux d'été a été réalisé.
- L'AG d'Azé Loisirs aura lieu le 22 juin, Mme BOULAY souhaite que le maximum d'élus puisse y être présent.
- Une coupure Edf aura lieu le 20 juillet dans certains hameaux de la commune
- Une journée des artistes est organisée par M. DURAND à la Grande Roche le weekend du 6-7 juin .
- Nous avons un nouvel agent M Benjamin ARNOULT en remplacement de M CHERAMY Didier toujours en arrêt.
- Des jeux en bois, prêtés par l'école, seront installés à l'occasion du marché de printemps.
- Pour l'installation du city-park, les tilleuls doivent être élagués à l'aplomb de l'enrobé.
- Les gens du voyage se sont installés et seront présents jusqu'à dimanche.
- La cour à répondu à l'appel à projet du CAUE pour la dés-imperméabilisation des cours d'école.
- Concernant les travaux du city-park, les travaux de purge des racines a été fait ainsi que l'accès PMR. Les enrobés seront faits le 8 juin. La structure devrait être posée mi-juillet.
- La première phase d'aménagement du lotissement de la Gasnerie est terminée. 2 lots seraient déjà vendus. A compter du 1^{er} juillet, ce seront les procès-verbaux des séances de conseil municipal qui seront affichés après leurs approbations.

La séance est levée à 21h36

Fait le 13/06/2022

A Azé
Le Maire

